



La majorité des Français est favorable à une interdiction totale

Rubrique : actualités - Date : vendredi 15 octobre 2004

L'Alliance Contre le Tabac a rendu public, lors de la conférence de presse du ministre de la Santé, les résultats de son enquête d'opinion sur le passage à l'interdiction de fumer. Conduite par TNS SOFRES, cette enquête a été réalisée le 5 et 6 octobre dernier auprès d'un échantillon représentatif de 1 008 individus.

Les résultats sont surprenants. Le sondage indique clairement que 84% (tous lieux confondus) des personnes interrogées sont favorables à l'idée d'interdire totalement le tabac dans les espaces collectifs. Ce sondage démontre également l'incompréhension profonde de la loi. En effet, parmi les sondés 58.5 % pensent que la loi est respectée dans les restaurants et 60.8% dans les entreprises. Et pourtant, la majorité estime qu'il est souhaitable d'envisager l'interdiction totale de fumer dans ces mêmes lieux. (72% restaurant et 74% entreprise)

Les résultats montrent également que si une interdiction totale de fumer était mise en place en France, la fréquentation augmenterait de 10.1% pour les cafés, 17.6% pour les restaurants et même 4% pour les discothèques. L'absence de fumée dans ces lieux amènerait plus de clients à s'y rendre. En effet, les personnes déclarant ne plus vouloir fréquenter ces lieux en cas d'interdiction sont en nombre nettement inférieur à celui des personnes qui les fréquenteraient plus volontiers.

Il est par ailleurs probable que les clients qui ont déclaré ne plus vouloir se rendre dans ces lieux en cas d'interdiction totale de fumer reviendront sur leur décision au bout d'un certain temps. Ce sondage confirme enfin la constante baisse de la consommation du tabac : seulement 26.8% de la population française fume, ne serait-ce que de temps en temps, alors qu'ils étaient 30.4% dans l'enquête IPSOS/INPES de janvier 2004